

# Eléments sur la fiscalité : enjeux et propositions

## Le choix des très riches

Le quinquennat d'Emmanuel Macron est, d'ores et déjà, marqué au fer rouge par la question de la fiscalité.

La suppression de l'ISF et la mise en place d'un taux d'imposition unique à 30% pour les revenus de capitaux mobiliers (allégeant l'impôt pour les plus riches relevant d'un taux d'imposition sur leurs revenus à 45%) l'ont classé comme Président des riches et des très riches.

En opposition, le mouvement des gilets jaunes a mis en débat, au fil des semaines, la question de la justice fiscale, du rétablissement de l'ISF et de la réduction de la TVA sur les produits de première nécessité.

## Changement de société

L'acharnement du Président Macron à refuser le rétablissement de l'ISF montre, qu'à travers la fiscalité et la justice fiscale, se sont des questions plus profondes, des questions de choix de société qui sont posées.

La lettre du Président aux français livre la clé des enjeux sociétaux que porte désormais la question de la justice fiscale. Quand il demande de choisir entre la réduction des impôts ou la suppression de services publics, il confirme le cap, les orientations et décisions politiques et fiscales du gouvernement depuis 18 mois.

Bruno Le Maire, ministre des Finances, éclaire le fondement de ce cap : au sommet de Davos, il déclare que le capitalisme est en crise (mais oui), qu'il a besoin de se refonder et de retrouver du sens. Pour cela, il n'hésite pas à invoquer un besoin de plus d'équité, la nécessité de favoriser la transition énergétique et d'avoir des règles fiscales plus justes. Chacun est à même de juger les actes du gouvernement depuis l'élection d'Emmanuel Macron qui visent à restructurer en profondeur notre pays...

## Prélèvement à la source

Le prélèvement à la source (PAS) relève de cette démarche. Sa mise en place va au-delà d'une privatisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu : celui-ci est recouvré à plus de 99% par l'administration des Finances quand la TVA, recouvrée par les entreprises, ne l'est qu'à 60% maximum.

Lors de la conception et de la création du PAS, sous le quinquennat de F. Hollande, les choses sont dites :

l'impôt sur le revenu, impôt progressif, a perdu de son efficacité et rapporte moins que la CSG, à taux unique. Donc, à terme, pour plus d'efficacité fiscale, il serait logique de les fusionner et, pour cela, il faut définir un autre mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Les perspectives sont posées : mettre en place un taux unique d'imposition, quels que soient les revenus de chacun. Taux unique, au prétexte de la justice fiscale et pour intégrer, dans le budget de l'État, le budget de la sécurité sociale, ce qui, en supprimant le budget propre de celle-ci, conduira à sa remise en cause.

## Pour une autre fiscalité

Chacun comprendra que c'est un nouveau degré d'affrontement de classe qui est posé dont la fiscalité est un des bras armés. Derrière la question de la fiscalité et la justice fiscale se pose l'enjeu de la redistribution sociale des richesses produites (selon le modèle français) donc de la conception et du sens même de notre société.

On doit alors porter le débat frontalement sur la fiscalité et la justice fiscale autour d'axes fondamentaux comme :

- Le consentement à l'impôt
- Impôts progressifs ou impôts proportionnels ?
- Quelle place et rôle de la TVA ?
- Justice fiscale, ISF, imposition des transactions financières et dividendes
- Fraude fiscale
- Impôts locaux...

C'est pour amener sa contribution au débat que la section CGT des Finances publiques de la Haute-Garonne a souhaité rédiger ce document. Celui-ci se veut un outil pour enrichir le débat sur la fiscalité.

**Derrière ces questions se posent les moyens et la conception d'une redistribution des richesses produites dans notre pays, donc un choix de société.**

### Sommaire

**Page 2** : Idées à débattre

**Page 3** : À propos du déficit

**Page 4** : Des propositions

# QUELQUES IDÉES À DÉBATTRE

École, route, services publics, etc., tout cela constitue des éléments du quotidien de chaque citoyen, financés collectivement par l'impôt : l'impôt est un élément de socialisation.

## L'impôt doit être fondé sur la justice sociale et l'équité :

chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit en fonction de ses besoins, principe instauré par l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

## Impôts proportionnels ou impôts progressifs ?

Un impôt progressif est un impôt qui augmente progressivement en fonction des revenus.

Un impôt proportionnel est un même taux d'imposition appliqué quel que soit le montant des revenus.

L'impôt sur le revenu est un impôt progressif, la TVA un impôt proportionnel.

Par l'impôt progressif, chacun contribue selon ses moyens.

Par l'impôt proportionnel, les hauts revenus sont favorisés.

## La dépense publique est-elle trop élevée dans notre pays ?

### La dépense publique : un choix à faire

- Soit la construction d'hôpitaux, les salaires des enseignants, etc.

Pour mémoire : 5 jours à l'hôpital, c'est 6 500 € ; une année de lycée pour un élève, c'est 10 200 €, une sortie des pompiers 500 €, etc.

- Soit le CICE, versé aux entreprises, grandes ou petites = 20 milliards par an depuis des années, avec l'objectif de créer des emplois. Le bilan est précis : très peu d'emplois créés. Soit un coût d'un emploi créé qui avoisine les 300 000 €.

La dépense publique est un choix :

soit répondre aux besoins sociaux individuels et collectifs

soit favoriser les nantis et les entreprises ou actionnaires du CAC 40

Engager une dépense publique répondant au besoin collectif de la nation est un investissement pour l'économie, donc une relance de la consommation et de l'économie



## Trop de charges pour les entreprises ?

On parle trop souvent de charges en évoquant les cotisations sociales. Par ailleurs, il est exact que les très petites entreprises ont une fiscalité plus lourde que celle des grands groupes ou d'entreprises comme Google, Amazon et compagnie.

- Pour toute exonération de cotisations sociales, l'État, via nos impôts, compensera ces exonérations ou supprimera les prestations sociales correspondantes à ces cotisations (sécu, retraites...). Au final, c'est nous qui payons !

- Ne faut-il pas, au contraire, maintenir les cotisations sociales, considérer différemment, en termes de fiscalité, une entreprise à forte main d'œuvre et une entreprise s'appuyant en premier lieu sur la robotique ?

Rétablir une fiscalité plus juste entre petites entreprises et groupes du CAC 40 et trouver, si besoin, des aides pour les artisans, petits commerçants ?

# À propos du déficit : fiscalité et choix de société

## Une stratégie fiscale venue de loin

Les faits sont clairs :

Une étude sur le long terme d'ATTAC, pour la période 1978 à 2013, étude réalisée en août 2014, montre que les cadeaux fiscaux, essentiellement aux nantis, représentent 840 milliards.

À ce chiffre, sur cette période, il faut ajouter 450 milliards d'évasion fiscale, 350 milliards dus à la crise (renflouement des banques, etc.) et 400 milliards liés aux taux d'intérêts liés à la dette, soit au total 2 000 milliards !!!

Une nouvelle réforme fiscale a suivi en 2006, avec notamment la réduction de la taxe professionnelle et la création du « bouclier fiscal ».

En 2007, Nicolas Sarkozy fait adopter la loi « Travail, emploi, pouvoir d'achat » (dite loi Tepas), qui met en place, entre autres, la baisse de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et des droits de succession : encore, une baisse de la contribution des nantis et donc des recettes fiscales de l'État à la clé. Puis depuis 2012 ce furent différentes mesures du même type dont le fameux CICE.

Depuis l'an 2000, les cotisations patronales ont été allégées de 220 milliards d'euros. Sans cela, la sécurité sociale aurait été excédentaire, par exemple, de 17 milliards en 2015, évitant les réductions des dépenses maladies.

**C'est donc, depuis 40 ans, un choix de politique fiscale au service des grands groupes industriels et de leurs actionnaires qui crée la situation actuelle.**

## Du déficit annuel

Le déficit budgétaire de la France s'élevait à 72 milliards au titre de l'année 2016, à 67,8 milliards au titre de l'année 2017 et à 82,9 milliards au titre de l'année 2018.

Mais, en Mai 2018, Gérald Darmanin précisait que les crédits d'impôts, les subventions, aides aux entreprises et réductions d'impôts accordées aux entreprises s'élevaient, en moyenne, par an, à 150 milliards, dont 20 milliards par an pour le CICE et 7 milliards par an pour le crédit impôts recherche, aides dont l'efficacité sur l'emploi et la croissance n'a pas été prouvée.

Notons que les dividendes versés aux actionnaires sont passés en 30 ans de 3,2% à 8,5% du PIB.

Ne faut-il pas, à propos du déficit, commencer par faire un audit et un tri des « aides » de l'État accordées aux entreprises, à commencer par celles du CAC 40 ?

## Macron poursuit et aggrave ces choix

Avec Macron un cap supplémentaire est franchi par :

- La transformation de l'ISF en Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), exonérant d'imposition les revenus de placements financiers (90% de la fortune des plus riches, soit 3 milliards de cadeaux fait aux plus fortunés, dit premiers de cordée).

- Le prélèvement unique sur les revenus de capitaux mobiliers au taux de 30%. au lieu d'une imposition progressive par l'impôt sur le revenu via les tranches de 14%, 22%, 30% et 45%. Ainsi seuls les contribuables les plus riches imposés dans la tranche des 45 % y gagneront.

- La méthode qui consiste à faire payer aux salariés et retraités, et non aux patrons, les augmentations de salaires des salariés (augmentation de la CSG non compensée des retraités, augmentation de 100 € pour les bénéficiaires du SMIC par la prime d'activité, donc par l'État et nos impôts)

## De la baisse des cotisations

Les politiques menées depuis des années consistent à baisser, voire exonérer de cotisations sociales les entreprises ce qui augmente, de fait, les bénéfices des entreprises et les dividendes versés aux actionnaires.

Exonérer du paiement des cotisations sociales les entreprises entraîne une compensation par l'État, donc par nos impôts (toujours les mêmes qui paient au final !).

De plus, cela conduit le patronat à vouloir bénéficier de ces exonérations, donc à maintenir des salaires bas, salaires qui sont les premiers visés par ces mesures. En recréant la défiscalisation des heures supplémentaires, mesure déjà instaurée par Sarkozy, supprimée en 2012, Macron fragilisera l'embauche (puisque le travail se fait par heures supplémentaires) et conduira même à supprimer des emplois : 30 000 suppressions en 2011, sous Sarkozy, selon une étude de l'OFCE.

**Oui, on peut affirmer que les problèmes de dettes ne sont pas le fait d'un pays qui vivrait au-dessus de ses moyens, mais d'une stratégie réfléchie et mûrie depuis longtemps au service des plus riches.**

# Des propositions pour débattre de la justice fiscale

## De l'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu a été dénigré dans la bataille des idées menée par les nantis pour obtenir (pour eux) des allègements fiscaux de toutes sortes. Par la réduction du nombre de tranches d'impôts à 4 et des allègements fiscaux fait aux plus riches, notamment via des niches fiscales, l'impôt sur le revenu est supporté par les salariés. En 1982, notre pays comptait 14 tranches d'impôts avec un taux, pour la plus forte, de 65% au lieu de 45% aujourd'hui. On peut estimer que si on augmentait le nombre de tranches entre 10 et 14, le rapport financier serait de 18 milliards et que, jusqu'à un revenu fiscal mensuel imposable de près de 3 000 €, il y aurait moins d'impôt à payer pour le contribuable.

On doit aussi décrypter les niches fiscales dont le coût est évalué à 150 milliards dont les deux tiers concernent 10% des particuliers les plus riches.

## De la fraude fiscale

La fraude fiscale représente 80 milliards d'euros par an et est le fait, d'abord, des entreprises. Depuis Nicolas Sarkozy les différents gouvernements ont fait le choix de supprimer 25 000 emplois au Ministère des Finances, celui en charge de la lutte contre la fraude fiscale !!!

Il faut inverser le processus et s'attaquer, de front, à la fraude fiscale par la législation et par la création d'emplois au Ministère des Finances.

## De la taxe d'habitation

Emmanuel Macron a décidé de supprimer progressivement la taxe d'habitation. Belle idée, mais celle-ci constitue une part importante des budgets des communes. Que vont devenir ceux-ci ?

Deux solutions :

soit l'État compense sur son budget, donc avec nos impôts, de fait on paiera cette taxe autrement,

soit les communes suppriment des dépenses de leurs budgets, réduisant les services à la population.

De fait, on paiera, d'une façon ou d'autre, la suppression de la taxe d'habitation.

Aussi, chaque individu devant contribuer à hauteur de ses moyens, il faudrait mettre en place une taxe d'habitation socialement juste, c'est à dire prenant en compte, réellement, le revenu de chacun. Par exemple, une base de calcul assise à 50 % sur la valeur locative révisée et à 50 % sur les revenus des occupants.

## De la TVA

La TVA est un impôt indirect et proportionnel, donc injuste par nature : avec un taux d'imposition identique quels que soient les revenus perçus, la TVA est injuste mais, de plus, invisible.

En ramenant le taux de TVA de 20% à 15%, et, en le supprimant sur les produits de 1ère nécessité cela conduirait à un gain, pour les ménages, d'environ 35 milliards par an, gain de pouvoir d'achat créant une relance de la consommation et de l'économie.

Précision : c'est la non harmonisation fiscale qui fait que Bruxelles ne peut s'opposer à une telle mesure.

## De l'ISF

Supprimé par Macron, il est nécessaire de le rétablir avec une véritable imposition (les derniers taux d'imposition pratiqué pour l'IFI étant bien faible).

Le seuil d'imposition de ce nouvel ISF (IFI) est de 1,3 millions et le taux d'imposition très modeste : 0,5% pour un patrimoine de 1 300 000€ et 1,5% pour un patrimoine de 10 000 000€ !!!

## Des transactions financières

L'instauration d'une véritable taxe sur les transactions financières et d'un impôt sur les sociétés comme élément moteur de la production, c'est-à-dire modulable selon le comportement social et économique de l'entreprise, pourrait rapporter 24 milliards par an.

## De l'intérêt de la dette

Les intérêts de la dette coûtent 40 milliards par an, l'État empruntant auprès des marchés financiers. En empruntant aux banques, qui reçoivent des milliers de milliards de la Banque Centrale Européenne, l'État pourrait largement réduire les intérêts de la dette.